

CA1
EA925
C12

#41/oct. '77
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

3 5036 01029809 2

CANADA d'aujourd'hui

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA
NOV 10 1977
LIBRARY // BIBLIOTHÈQUE



L'université de Lethbridge, dans l'Alberta. Page 13.

 *agriculture: une exploitation dans les Prairies* 
social: améliorer sa forme physique  *arts: sept*
peintres contemporains  *économie: le développe-*
ment régional  *environnement: l'arche de Spry-*
Point  *architecture: l'université de Lethbridge* 
Trudeau: sur la question québécoise  *supplément:*
le Canada et les Nations unies 

actualités

Population et grandes villes

Au dernier recensement, le 1er juin 1976, le Canada comptait 22,9 millions d'habitants. En cinq ans, l'augmentation avait été de 1,4 million d'habitants, soit 6,6 p. 100. Deux des dix provinces, la Colombie-Britannique et l'Alberta, avaient connu un taux de croissance de près du double de la moyenne nationale; le Québec et le Manitoba, un taux de croissance inférieure de 50 p. 100 à cette moyenne; la Saskatchewan, enfin, une croissance nulle. Si l'on observe l'évolution démographique des grandes agglomérations, on constate que Toronto était devenue la plus importante, avec 2803000 habitants, Montréal passant à la deuxième place avec 2802500 habitants. C'est que le taux de croissance de la première avait été de près de 8 p. 100 en cinq ans, celui de la seconde d'environ 3 p. 100. La troisième ville canadienne, Vancouver, comptait en 1976 environ 1,16 million d'habitants. De toutes les grandes agglomérations, celle de Calgary avait connu la croissance la plus forte (16 p. 100 en cinq ans); elle comptait 470000 habitants en 1976. Le phénomène d'expansion des banlieues au détriment du centre des grandes vil-

les a été très marqué. Les territoires municipaux de Montréal et de Toronto, par exemple, ont perdu 10 p. 100 de leurs habitants en cinq ans tandis que les nombreuses municipalités de leurs banlieues respectives ont vu leur population s'accroître dans des proportions parfois énormes.

Aéroport de Montréal-Mirabel

L'aéroport international de Montréal-Mirabel, mis en service en novembre 1975, a enregistré 37000 mouvements et 2850000 passagers au cours de sa première année. Ce chiffre est inférieur de près de 18 p. 100 à celui que les planificateurs avaient prévu initialement, bien avant la crise du pétrole intervenue en septembre 1973. Celle-ci a provoqué en effet un net ralentissement de la croissance de la circulation aérienne

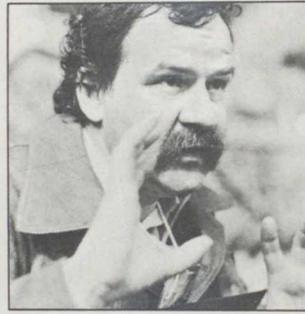


sur l'Atlantique nord. Au cours des Jeux olympiques de Montréal (juillet 1976), l'aéroport a connu, en revanche, un trafic proche de sa capacité maximale. Vingt-sept compagnies régulières et une vingtaine de compagnies charters desservent maintenant l'aéroport. Celui-ci occupe 3400 personnes auxquelles se joindront bientôt les trois cents employés d'un nouvel hôtel en construction sur le site.

Film olympique

Le film officiel des Jeux olympiques de Montréal a été présenté en avril dernier, à Cannes, au Marché international des programmes de télévision et aussitôt acquis par une cinquantaine de pays. Intitulé «Jeux de la XXI^e Olympiade», il propose une vision inédite des athlètes qui ont participé aux Jeux en juillet 1976. Au delà des performances sportives, il montre les visages divers de la victoire et de la défaite, ceux de la solitude et de la fraternité, selon un mode d'ex-

pression qui mêle intimement l'homme lui-même et les efforts déployés avant, pendant et après la compétition. La caméra capte des regards, des élans, des replis, des préparatifs et des moments de grande intensité. Le film est



Jean-Claude Labrecque

l'œuvre d'une équipe de l'Office national du film placée sous la direction du réalisateur Jean-Claude Labrecque. Celui-ci a dit, au cours du tournage, qu'il voulait faire un film «plein de contrastes, de couleurs et de bruits» qui porte «un regard vivant sur l'intimité du geste sportif et témoigne du climat de fête internationale qui anime le Montréal olympique».

Canadiens d'origine japonaise

Les Canadiens d'origine japonaise célèbrent cette année le centième anniversaire de l'arrivée du premier immigrant japonais. C'est en mai 1877, en effet, qu'un Japonais de vingt-quatre ans dont le nom est passé à la postérité, Manzo Nagano, débarqua sur la côte Ouest. Il avait traversé le Pacifique, sur un cargo, en passager clandestin. Les Canadiens d'origine japonaise sont aujourd'hui au nombre de quarante mille. Ils résident dans l'ouest du pays et dans la plupart des grandes villes.

Elections en Ontario

Les électeurs de l'Ontario ont renouvelé en juin dernier l'assemblée législative (125 sièges) de la province. Ils y avaient été conviés, moins de deux ans et demi après les élections d'octobre 1975, par le premier ministre (conservateur), M. William Davis. Mis en minorité sur le taux de la hausse des loyers, celui-ci espérait en effet que de nouvelles élections rendraient à son parti la

majorité absolue des sièges qu'il avait perdue en 1975 après l'avoir détenue pendant trente-deux ans. En fait, le corps électoral a manifesté une stabilité assez grande pour que le Parti conservateur, qui a progressé de quatre points, obtienne 58 sièges (au lieu de 51), soit cinq sièges de moins que la majorité absolue. Ses deux grands concurrents, le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique (social-démocrate) se sont partagé d'une manière presque égale les 67 autres sièges. L'Ontario, province canadienne la plus peuplée (8,3 millions d'habitants; Canada: 23 millions) et la plus industrialisée, conserve donc un gouverne-



M. William Davis, premier ministre de l'Ontario

ment minoritaire en raison de la répartition de son électorat en trois masses. Au Canada, on ne conçoit guère en effet qu'un gouvernement soit formé par plus d'un parti.

Site historique à Terre-Neuve

La province de Terre-Neuve a récemment classé «site historique», après l'avoir restaurée, la maison dite du commissariat, le seul grand bâtiment de St. John's, la capitale, ayant quelque ancienneté. Bien qu'elle n'ait été construite qu'en 1821, cette vaste



La maison du commissariat

bâtisse est en effet l'un des rares immeubles qui aient survécu aux incendies de 1846 et de 1892. Siège de l'intendance militaire de la colonie pendant vingt ans, elle servit ensuite de presbytère à une paroisse anglicane. La maison du commissariat a retrouvé la décoration et l'ameublement de l'époque de sa construction.

CANADA d'aujourd'hui

Rédaction, administration
18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information
des ambassades du Canada
Octobre 1977. N° 41

Nos lecteurs sont priés
de signaler leurs changements
d'adresse (avec code postal);
joindre la dernière
étiquette d'expédition.

Photos: Conseil des arts du Canada, Simon Scott, Office national du film, Duncan Cameron (Capital Press, Ottawa), Marthe Blackburn.

agriculture

*D'énormes surfaces ensemencées,
mais des exploitations
de taille raisonnable.*



Dans les Prairies, une exploitation céréalière



Certains laissent entendre que la grande exploitation agricole gérée comme une entreprise industrielle prend de plus en plus d'importance au Canada et qu'elle fera disparaître petit à petit l'exploitation familiale. Cette perspective donne à croire que, dans un avenir assez proche, l'agriculture canadienne deviendra un secteur dirigé par quelques grandes entreprises. Le dernier recensement décennal (1971) a, pour la première fois, permis d'obtenir des renseignements sur les exploitations géantes désignées par les statisticiens comme "grandes fermes non familiales constituées en corporation" et répondant à des normes précises.

Les données du recensement ont montré que l'agriculture canadienne n'était pas en passe de tomber entre les mains des géants de l'industrie. Il y avait en effet, au 1^{er} juin 1971, date

du dénombrement, 432 exploitations classées comme "grandes fermes non familiales constituées en corporation", soit environ 0,12 p. 100 de l'ensemble des exploitations recensées à cette date. Il est donc bien excessif de prétendre que les grandes exploitations constituées en sociétés anonymes occupent une place importante ou possèdent une part considérable des ressources disponibles, mais on peut remarquer que plus de la moitié d'entre elles se trouvent en Ontario et en Alberta et qu'elles occupent dans les secteurs de la volaille et des fruits et légumes une part plus importante que dans les autres secteurs de la production agricole.

Une exploitation type

L'agriculture canadienne n'est cependant pas, sauf dans certaines régions du Québec et des provinces de l'Atlantique, une agriculture artisa-

nale et de petite propriété, comme c'est très souvent le cas en Europe. Ni géant de l'industrie, ni "petit paysan", le profil de l'agriculteur canadien est celui d'un homme qui possède généralement un domaine important, qui gère sa terre en technicien, qui a à sa disposition de nombreuses machines modernes, mais qui sait vivre avec la terre et l'écouter. Que la machine ait remplacé la bêche et la faux de son grand-père n'a pas enlevé au cultivateur canadien la prudence ancestrale, qui est simplement une forme de la sagesse. Comment Herbert Goodwin, un exploitant de cinquante-trois ans avec qui on peut bavarder dans sa cuisine au hameau d'Aldersyde, en Alberta, à une trentaine de kilomètres de Calgary, un cultivateur comme on en rencontre beaucoup dans l'ouest du pays, conçoit-il sa vie et l'exploitation de sa terre?



→
*Dans les Prairies,
une exploitation céréalière*

M. Goodwin travaille depuis trente ans la terre que son grand-père avait défrichée en 1898. Il aime à dire « nous vivons pauvres, mais nous mourrons riches », déclaration rectifiée par sa femme qui convient qu' « on n'a pas à se plaindre, nous autres »: un agriculteur, de quelque pays qu'il soit, avoue-t-il si facilement que les vaches ne sont pas tou-

res et ils ont pour 100000 dollars de machines agricoles. En 1975, Herbert a emblavé 140 hectares. Bon an, mal an, les semences lui coûtent 60 dollars l'hectare (sans compter le temps, l'amortissement des machines, les produits anti-parasitaires). Il commence le travail au cours de la deuxième semaine de mai: plus tôt, le sol est encore trop froid.

Herbert Goodwin ne produit pas seulement du blé, mais plusieurs autres céréales.

Grâce aux travaux d'amélioration effectués sur les variétés, il ne faut au blé, dans les trois provinces des Prairies, qu'un peu plus de quatre-vingt-dix jours pour mûrir. Quand le temps est bon, comme en 1976, le blé peut être récolté à la fin d'août. Les Goodwin cultivent, comme presque tous les céréaliculteurs de l'ouest canadien, du blé roux de printemps, un excellent blé dont la teneur en protéines est de 15 p. 100 au moins et qui est bien adapté au climat de la région.

Vers les silos

Herbert Goodwin, ne se distinguant pas en cela des autres céréaliculteurs des Prairies, commence la récolte par un andainage, qu'il effectue au moyen d'une machine automotrice. L'engin coupe 6 mètres de blé à chaque passage et le laisse en un ruban interminable. Il achève de mûrir sur des chaumes d'une vingtaine de centimètres. S'il vient à pleuvoir avant le passage de la moissonneuse-batteuse, qu'on appelle ici familièrement la "combine", Herbert Goodwin fait sécher le grain en retournant tiges et épis à l'aide d'une autre machine.

L'andainage est en général terminé au milieu de septembre. En 1976, les Goodwin l'achevèrent plus tôt. A la "combine" ensuite d'entrer en jeu. L'engin et le gros tracteur dont se sert Herbert Goodwin pour tirer ses machines constituent un investissement important: chacun coûte près de 30000 dollars. C'est le fils Goodwin, Jim, 21 ans, qui conduit le camion où se déverse le blé qui sort de la trémie, maintenant qu'il a quitté l'école supérieure de High-River, à dix kilomètres du village.

Du champ au silo d'exploitation, le grain voyage vite. Quand le camion est plein, Jim le conduit à la ferme et en vide le contenu dans un convoyeur qui charge le silo. Impossible, sur le



jours maigres et que son aisance n'est peut-être pas due seulement à son esprit d'économie?

Il faut reconnaître qu'en 1976 la récolte des Goodwin a été excellente. Elle l'a d'ailleurs été dans tout le Canada: quelque 22,8 millions de tonnes de blé, soit 353800 tonnes de plus que la récolte record de 1966. Pour Herbert Goodwin, cela a signifié une baisse des prix sur le marché mondial. Les prix ont été simplement « convenables ».

Les Goodwin possèdent 480 hecta-

Le coût de l'ensemencement varie selon l'état du sol. Herbert Goodwin avait laissé, l'année dernière, 120 hectares en jachère. Le sol conserve ainsi les matières organiques qui retiennent l'humidité. Lorsqu'il ne laisse pas reposer le sol, Herbert Goodwin lui ajoute des engrais azotés et phosphatés au moment des semences. S'il y a assolement, il peut semer le même champ plusieurs fois sans amendements. Là où pousse l'avoine, il utilise des herbicides. Comme la plupart des exploitants des Prairies,

champ, de se parler en raison du bruit intense de la "combine" et du camion. Comme, d'autre part, Herbert Goodwin n'a que peu de temps à lui pendant la récolte, il s'est équipé d'un poste émetteur-récepteur afin de pouvoir, du siège de la moissonneuse-batteuse, diriger l'ensemble des opérations, prévenir sa femme de l'heure de son retour ou savoir s'il y a du neuf à la maison.

Le premier silo de l'ouest canadien paraît avoir été construit, au Manitoba, en 1881. Aujourd'hui, cinq mille silos se dressent comme autant de sentinelles aux deux mille haltes ferroviaires des Prairies. C'est de là que

mum garanti, établi dès le printemps afin que les cultivateurs puissent choisir la culture de l'année. Si la Commission ne réussit pas à vendre le grain à ce prix sur le marché mondial, le gouvernement fédéral défraie le montant des pertes. Le prix initial du blé a été fixé à 110,25 dollars la tonne pour la campagne 1976/1977, mais Herbert Goodwin, qui avait reçu le paiement initial lorsqu'il avait livré son blé au silo d'Aldersyde, a reçu à peu près 147 dollars au paiement final, trois ou quatre mois plus tard.

C'est aussi la commission qui organise les transports ferroviaires, une fois par semaine, depuis le silo jus-

miner le coût de la jachère. Herbert Goodwin estimait à 56000 dollars le revenu brut de sa récolte de blé en 1976, soit un revenu net de 47250 dollars (avant déduction des frais de main-d'œuvre, des impôts, des assurances, etc.).

En plus du blé, les Goodwin cultivent du colza, de l'orge et de l'avoine. Ils ont aussi une trentaine de têtes de bétail dans leurs pâturages. À cause de ces bêtes, ils ne peuvent guère s'éloigner. Ils voyagent peu et, quand ils le font, c'est pour aller voir des amis en Colombie-Britannique, de l'autre côté des Rocheuses. Mais la famille, qui comprend, outre le fils,



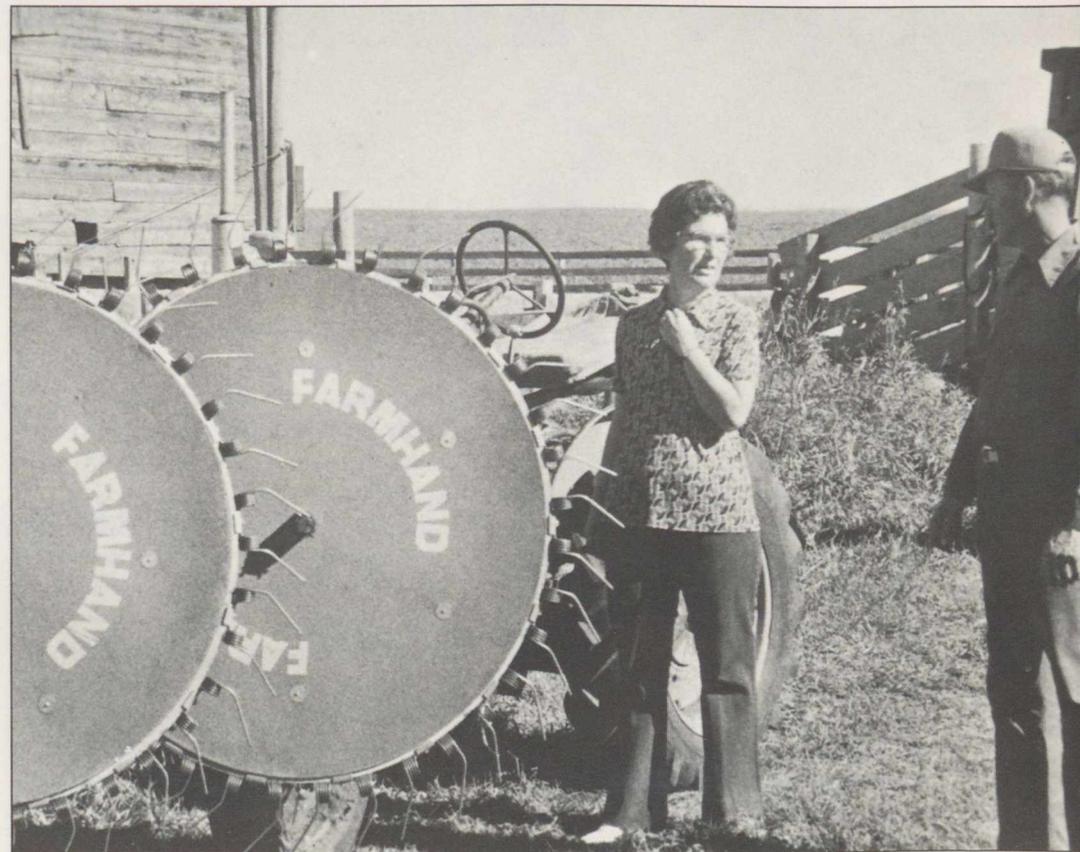
L'ouest du Canada possède 82 p. 100 des terres agricoles du pays.

Les exploitations céréalières se trouvent en majeure partie dans les trois provinces des Prairies: Manitoba, Saskatchewan, Alberta. Les hivers y sont longs et rigoureux, les étés chauds et ensoleillés, la pluie rare. Ces conditions climatiques sont très favorables à la culture des céréales, en particulier du blé roux de printemps, qui trouvent dans les terres noires et brunes de la région des sols très riches. La culture est prépondérante au Manitoba et en Saskatchewan. En Alberta, l'activité économique se partage maintenant en trois grands secteurs: céréales, pétrole, élevage des bovins. Très mécanisées, les exploitations céréalières des Prairies n'emploient que peu de main-d'œuvre, même si la superficieensemencée de certaines d'entre elles atteint 400 hectares.

le grain est expédié vers les grands silos portuaires (1).

Il n'existe pas, au Canada, de marché libre reposant sur une Bourse aux grains. La commercialisation s'effectue par l'intermédiaire d'un organisme d'État, la Commission canadienne du blé, qui fixe les contingents, contrôle la qualité, surveille le classement et la manutention des grains (2). Le contingent des Goodwin, comme celui des autres cultivateurs, est déterminé en fonction de la superficie cultivée et des rendements. Un carnet de permis – pour les Goodwin, au silo d'Aldersyde – constitue le dossier de leur production, de leurs ventes, de leurs recettes, ainsi que le "passport" pour le marché mondial du grain.

La Commission fixe un prix mini-



Herbert Goodwin et sa femme: « Nous vivons pauvres, mais nous mourrons riches ».

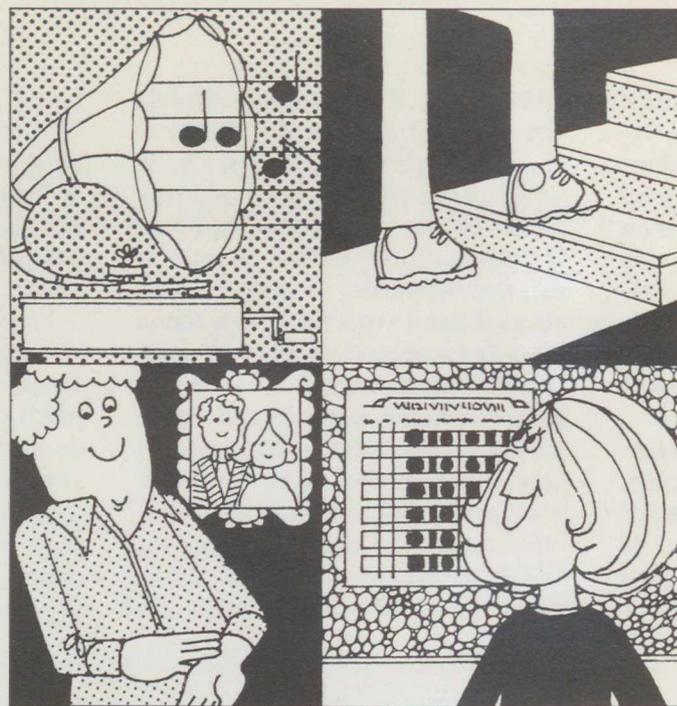
qu'au port d'expédition: Thunder-Bay en Ontario, à la tête des Grands lacs; Vancouver ou Prince-Rupert, en Colombie-Britannique; Churchill, dans le nord du Manitoba. Le blé des Goodwin quitte ainsi le Canada par l'un des trois océans qui baignent le pays.

La famille Goodwin n'a pas recours à l'informatique pour résoudre ses problèmes financiers, comme certains gros fermiers de l'ouest, mais elle n'en tient pas moins bien ses comptes, allant même jusqu'à déter-

trois filles âgées de dix-sept à vingt-cinq ans, trouve le temps de participer aux danses paysannes. Une passion telle que les Goodwin appartiennent à deux clubs de danse folklorique de Calgary. ■

1. Il faut distinguer trois stades du stockage: à la ferme, dans de petits silos souvent métalliques et de forme cylindrique; le long des voies ferrées, dans des silos plus importants, généralement en bois, qui appartiennent à un organisme stockeur (coopérative) agréé par la commission canadienne du blé; aux ports d'embarquement, dans d'énormes silos en ciment.

2. La Commission canadienne du blé a été créée en 1935 en vue d'obtenir la stabilisation des cours.



La qualité de la vie

Améliorer sa forme physique



Au cours des cinquante dernières années, la manière de vivre a beaucoup changé dans les pays industrialisés. Grâce au progrès technique, la vie quotidienne exige en général peu d'efforts physiques. La voiture dispense de la marche. L'ascenseur évite de prendre l'escalier. La télévision ne réclame pas la moindre dépense d'énergie. Ce n'est pas dire que la mise à la disposition de l'homme de moyens techniques de toute sorte aient été un mal. D'une façon générale, le progrès technique a permis d'obtenir une énorme amélioration des conditions de vie. Mais, en même temps, il a privé l'homme, souvent trop paresseux pour faire un effort quand il n'y est pas obligé, de l'activité nécessaire au bon fonctionnement de la machine corporelle. Une étude récente montre qu'au Canada 40 p. 100 des hommes et 47 p. 100 des femmes sont, à tout âge, dans une forme physique médiocre et que la plupart des gens souffrent d'obésité plus ou moins prononcée. L'étude a montré aussi que 40 p. 100 des Canadiens passent plus de quinze heures par semaine devant leur poste de télévision (13 p. 100 y passent plus de trente heures) et que 20 p. 100 seulement de la population

se livrent à des activités physiques de loisir. On peut dire que 80 p. 100 des Canadiens sont inactifs en dehors de leurs heures de travail, que nombre d'entre eux passent, au surplus, assis derrière un bureau.

Aussi le ministère de la santé s'est-il préoccupé des mauvaises habitudes de vie des Canadiens et a-t-il lancé une campagne d'information et de sensibilisation — la «mission Vraie vie»



Le symbole «Vraie vie» est la marque des divers aspects de la campagne «mission Vraie vie». On y trouve deux motifs: une tête humaine vue de profil à laquelle se superpose une croix ansée. Empruntée à la mythologie de l'Égypte antique, celle-ci est une croix en forme de T surmontée d'une anse. Elle a toujours été symbole de vie.

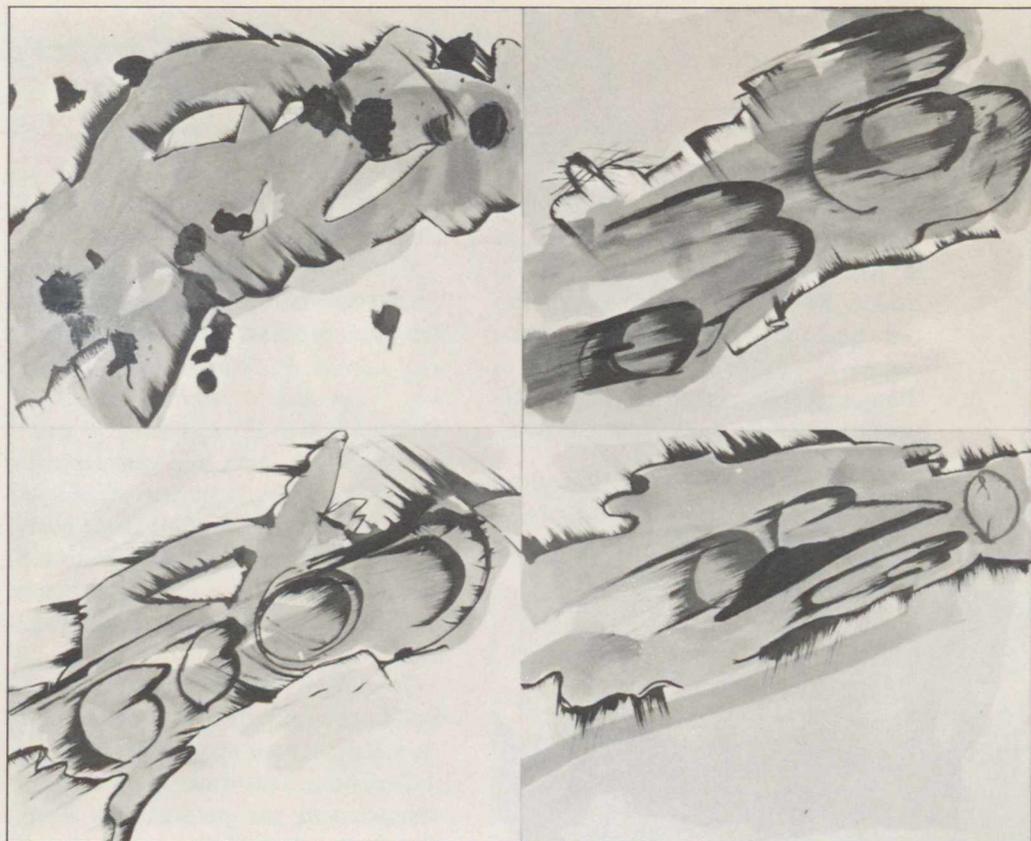
— en vue d'inciter les gens à préserver leur santé en prenant de meilleures habitudes. Dans le cadre de cette campagne, il a mis à la disposition du public deux dépliants («Votre profil-vie» et «Comment améliorer votre profil-vie») une brochure de vulgarisation médicale («Santé et condition physique») et surtout une «physi-trousse» qui permet à chacun de tes-

ter son efficacité physique et de l'améliorer par une série d'exercices adaptés à son cas.

On trouve en effet, dans cette «physi-trousse», un «physitest» présenté de façon attrayante qui donne la possibilité d'évaluer avec exactitude ses capacités cardio-vasculaires et de les situer par rapport aux normes de son âge et de son sexe; une «physi-prescription» hebdomadaire qui sert de guide général dans la recherche d'une meilleure forme; une ingénieuse «physi-règle» qui permet à chacun de choisir un programme d'activités physiques à la mesure de ses capacités; une «physi-forme», série illustrée de douze exercices rythmiques pour améliorer sa force musculaire, son endurance et sa souplesse. Un «physi-tableau» complète le tout. C'est un indicateur grâce auquel on peut surveiller ses progrès quotidiens au cours du programme d'activités mis en œuvre. Il permet également de noter, chaque semaine, le rythme cardiaque au repos, bon indice de rendement du système cardiovasculaire.

Les Canadiens comprendront-ils mieux, après cela, qu'il dépend d'eux, dans une large mesure, de se maintenir en forme et d'améliorer leur condition physique? ■

arts



John Meredith
Jupiter

Sept peintres contemporains



La peinture canadienne est peu connue hors des frontières nationales. Pour combler cette lacune, la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada a organisé, en collaboration avec le ministère des affaires extérieures, une exposition itinérante comprenant vingt et une œuvres de sept peintres qui sont parmi les artistes canadiens les plus marquants des dix dernières années (1). Cette exposition, qui a commencé sa tournée par le Centre culturel canadien de Paris en juin dernier, poursuivra son voyage pendant deux ans et demi en Europe, dans les pays du Pacifique et dans les deux Amériques.

Il ne saurait être question, avec vingt et une œuvres, de donner une vue générale de la production artistique canadienne, qui est très diverse. Les organisateurs de l'exposition

n'ont pas non plus cherché à illustrer un style ou un thème particuliers, ni à représenter par quelques exemples l'activité picturale de chacune des grandes régions du Canada. Ce qui les a guidés dans leur choix, c'est à la fois la notoriété acquise dans leur pays par les peintres exposés, tous artistes reconnus qui ont marqué la peinture canadienne récente, et le caractère novateur, cohérent et personnel de leurs recherches. Il se trouve qu'ils appartiennent presque tous au courant non figuratif qui, au Canada, est l'un des plus vivants et des plus intéressants.

Les toiles puissantes de Ron Martin manifestent le dynamisme du geste, le souci de la matière, manipulée tant avec les mains qu'avec le pinceau comme pour découvrir ce qui se cache derrière: recherche du relief et affleurement par petites taches du support

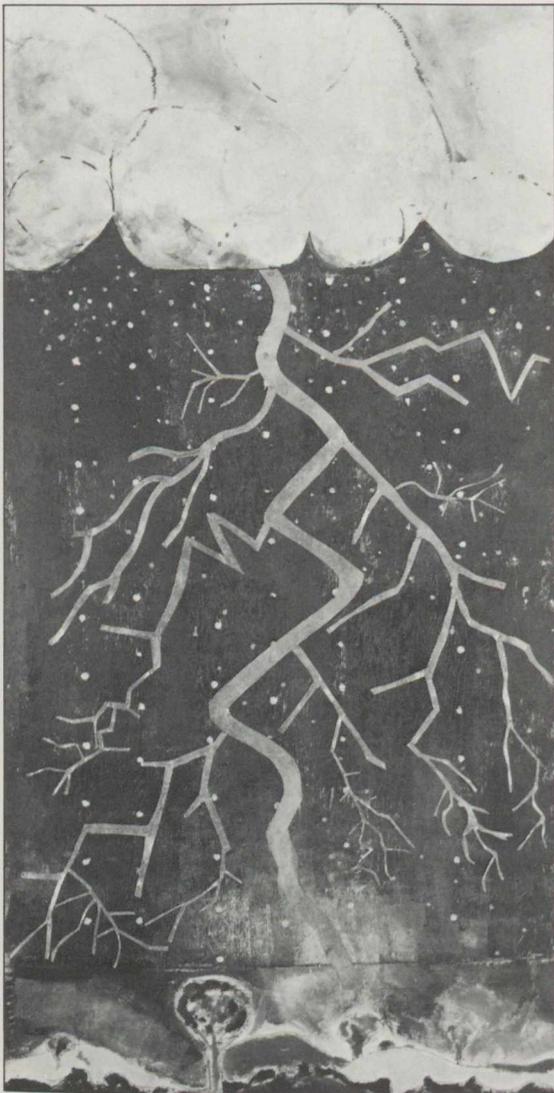
originel souligné de peinture blanche (*Bocour Bleu* et *Bocour Green*). La peinture de Ron Martin est une peinture large, concrète et lyrique qui implique l'artiste tout entier, corps et âme. Elle reflète parfois une sorte de tumulte ou de bouillonnement intérieur non exempt d'angoisse. Ainsi la très belle toile monochrome brun foncé intitulée *Dyonisos Torn Limb from Limb* (1974), où s'organisent des reliefs d'un dynamisme viscéral puisés aux profondeurs de la pâte, très épaisse, généreusement et comme charnellement triturée.

Le lyrisme de Gershon Iskowitz fait contraste avec le lyrisme tourmenté de

1. La Banque d'œuvres d'art est un organisme public, fondé en 1972, qui encourage les jeunes artistes en achetant des œuvres qu'elle loue ensuite aux organismes officiels afin qu'ils les exposent à la vue du public dans leurs locaux. La Banque s'est constituéé une collection d'art canadien contemporain riche d'environ sept mille œuvres de plus de sept cents artistes.

Sept peintres contemporains

→
Martin. Le monde que nous ouvre Iskowitz est celui de la joie de vivre, de la sérénité, du goût du rêve, de la liberté. Sa pâte est légère et ses toiles ont quelque chose d'aérien. Dans *Season n° 2* et *Variation on green n° 3*, d'innombrables taches de couleurs vives parsèment en tourbillons dansants,



Paterson Ewen
Forked Lightning

au seul gré du souffle léger qui paraît les porter, un fond gris clair, pour aller nulle part, sortant du tableau sans limite. Dans *Painting in violet and mauve*, des taches jaune orangé, bleu canard et vert jaune semblent en suspension comme des flocons de coton coloré dans une atmosphère violet-mauve sans épaisseur, qui laisserait circuler

l'air. Peinture pleine de charme, gaie, sans entrave, qui réconcilie avec la vie.

Claude Breeze est, sans conteste, un artiste qui compte au Canada. Si deux des toiles exposées peuvent à la rigueur être considérées comme non figuratives, *Canadian Atlas Sunset* est l'interprétation d'un paysage à peine transposé. Doit-on dire que les trois œuvres exposées, dont deux, *Canadian Atlas Sunset* et *Canadian Atlas Black Snake River* ne paraissent pas totalement dégagées d'un certain caractère scolaire, ne sont pas vraiment convaincantes?

John Meredith n'a jamais ressenti le besoin de se joindre à un groupe artistique. Il peint pour extérioriser ce qu'il a à dire, pour «exprimer et concrétiser visuellement ses pensées, ses sentiments et ses réactions aux choses qui l'habitent et qui l'entourent». L'artiste s'est ainsi créé une imagerie non figurative très personnelle et parfois orientalisante, issue tout droit de l'activité de son imagination et de sa vie intérieure. *Manatsu* (1976) est une toile sensible aux tons fins et doux; *Japan* (1972), qui a près de sept mètres et demi de long, est une huile au graphisme d'encres qui ouvre sur un monde de formes à la fois libres et ordonnées.

Charles Gagnon travaille actuellement dans la gamme de couleurs la plus réduite qui soit: du noir et du blanc (et donc du gris). Par la recherche d'une lumière sous-jacente et d'un espace très peu différencié, cerné sur deux ou trois côtés d'une bande noire ou d'une bande blanche évoquant un écran, les toiles exposées font souvenir que Charles Gagnon n'est pas seulement peintre, mais aussi cinéaste et photographe.

Guido Molinari, chef de file de l'abstraction plasticienne au Canada, est un artiste de grande renommée. À Paris même, des tableaux de Molinari ont été exposés à plusieurs reprises, de sorte que c'est sans doute, pour le public averti, le moins inconnu des peintres canadiens présents à l'exposition. La démarche de Molinari, théoricien de la peinture autant que peintre, est avant tout intellectuelle et empreinte de rigueur. L'artiste n'a cessé de

proclamer la nécessité d'une nouvelle perception de l'espace s'appuyant sur la notion de structure, qu'il lia très vite à celle de rapports chromatiques, sans appel au moindre élément formel. Il créa ainsi une spatialité nouvelle par contraste de bandes colorées ordonnées en séries. «C'est une révolution structurelle que j'ai toujours tenté de faire, d'abord à travers le graphisme et la réversibilité, ensuite par la mutation chromatique et la sérialisation des événements plastiques», écrivait Molinari en 1970. Les œuvres exposées montrent l'évolution récente de l'artiste, qui utilise maintenant des couleurs atténuées et assourdis, établissant une nouvelle relation spatiale où les vibrations chromatiques sont abandonnées. Il est certain que la radicalité de l'expérience poursuivie par



Ron Martin
Dionysos Torn Limb from Limb

Molinari et la cohérence de ses remises en question, chaque expérience étant liée à la précédente qu'elle intègre et dépasse dialectiquement, donne à l'œuvre une ampleur exceptionnelle.

Cela ne fait guère plus de cinq ans que l'importance de l'œuvre de Paterson Ewen est reconnue au Canada, en dépit de l'intérêt qu'elle avait très tôt suscité à Montréal. D'abord abstrait, Ewen s'est détaché, il y a environ six

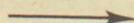
Le Canada

et les Nations unies



Le Canada prête un ferme appui à l'Organisation des Nations unies depuis sa création. Société d'abondance, et en ce sens lié aux intérêts des pays fortement industrialisés, il n'a pas atteint la mise en valeur optimale de ses immenses ressources. A ce titre, il est très ouvert aux problèmes qui sont posés aux pays en voie de développement. De même, le Canada est à la fois producteur et consommateur de matières premières; son économie, très développée, est cependant fondée sur l'apport de capitaux extérieurs. Ces caractéristiques rendent le Canada proche de pays très divers et justifient l'intérêt qu'il porte à sa poli-

tique étrangère et l'importance qu'il accorde à l'O.N.U. considérée comme le principal instrument de sa diplomatie sur le plan multilatéral. Le Canada participe activement à deux des objectifs les plus importants des Nations unies: le maintien de la paix et la coopération avec les pays dont le moindre développement exige une aide. L'histoire, qui a légué au Canada des liens particuliers avec les Etats-Unis, le Commonwealth et les pays francophones, la situation géographique du pays – bordé par trois océans et qui partage un continent avec une super-puissance – sa taille et l'évolution générale du monde depuis





Fondation de l'Organisation des Nations unies à San Francisco (juin 1945). Au premier plan, de gauche à droite, Louis Saint-Laurent, ministre des affaires extérieures du Canada, et Mackenzie King, premier ministre. Photo Archives publiques du Canada.

1945 ont incité les responsables de la politique étrangère canadienne à prendre en compte l'interdépendance entre les nations et la primauté des intérêts collectifs.

L'O.N.U., structures et fonctionnement. Le fonctionnement de l'O.N.U. est régi par une charte énonçant ses buts et principes: maintenir la paix et la sécurité dans le monde, développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ré-

aliser la coopération internationale (1).

La charte établit également les conditions aux termes desquelles un pays peut devenir membre de l'O.N.U.; les organes principaux qui la dirigent et la gèrent: Assemblée générale, où siègent tous les Etats membres; Conseil économique et social, composé de 27 Etats; Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix; Conseil de tutelle; Cour internationale de justice; Secrétariat général. Elle fixe aussi la composition, les fonctions et pouvoirs, les procédures de vote de chacun d'eux.

Les ressources principales de l'O.N.U. sont constituées par les contributions des Etats membres. L'Assemblée générale vote le budget et fixe la répartition des charges.

Le Canada fait partie de presque tous les organismes et institutions spécialisés de l'O.N.U. qui permettent une application concrète des dispositions de la charte et traitent des problèmes majeurs: aide aux personnes (enfants, réfugiés), contribution au développement, santé, alimentation, éducation, transports, etc. Montréal est le siège de l'une des institutions spécialisées de l'O.N.U.: l'Organisation de l'aviation civile internationale (Oaci).

Les rapports entre le Canada et l'O.N.U. s'articulent en trois grandes périodes: de la création de l'Organisation à 1960, puis de 1960 à 1970, enfin de 1970 à nos jours.

La guerre froide (1945-1960)

La période 1945-1960 est marquée par le souci de maintenir la paix et de parvenir au désarmement. Cinquante et un Etats sont membres de l'O.N.U. en 1945. Les grandes puissances s'affrontent en deux blocs (pays occidentaux et pays socialistes) qui, utilisant le droit de veto, paralysent souvent le Conseil de sécurité.

Malgré une alliance avec les Etats-Unis, la politique extérieure du Canada reste appuyée sur une évaluation des caractéristiques et des faits principaux marquant la scène internationale. Lester Pearson, ministre

des affaires extérieures, fut le Canadien important de cette période, dans sa recherche persévérante de l'établissement de la paix et de la sécurité internationale.

Désarmement En 1947, les Etats-Unis se déclarent partisans d'un désarmement classique préalable au désarmement atomique. L'Union soviétique, au contraire, demande que l'on s'attache d'abord au désarmement atomique. En 1952, une commission unique du désarmement est créée pour remplacer les deux précédentes (l'une traitant des armes classiques, l'autre des armes atomiques). Le 28 novembre 1953 voit la création d'un

1. La charte de l'O.N.U., signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

sous-comité composé des représentants des cinq puissances principalement intéressées: Etats-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne, Union soviétique. Ces pays sont chargés de chercher une solution acceptable par tous. C'est ce qu'ils font de mai 1954 à septembre 1957. A cette date, le sous-comité s'ouvre à de nouveaux participants. L'Union soviétique le quitte, estimant que sa composition favorise les Occidentaux. Puis le Comité est élargi, en 1959, à tous les membres de l'O.N.U. L'année suivante est créé le Comité des dix (sur une base paritaire Est-Ouest) chargé de tous les travaux portant sur le désarmement. Le 26 octobre 1956 naît l'Agence internationale pour l'énergie atomique. Le Canada, depuis cette date, fait partie de son conseil d'administration.

Maintien de la paix. Outre la guerre froide, qui caractérise cette période,

de nombreux conflits exigent l'intervention de l'O.N.U. En 1948, la première guerre entre Israël et pays arabes conduit à une intervention d'un médiateur de l'O.N.U. Un accord d'armistice est conclu. 1950: invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord. L'Union soviétique s'abstient de participer aux travaux du Conseil de sécurité. La Corée du Nord est déclarée agresseur. Le Canada vote la résolution.

C'est surtout en 1956, au moment de la crise de Suez, que le Canada joue un rôle de premier plan. Lester Pearson présente à l'assemblée générale de l'O.N.U. une résolution ayant pour objet la mise en place des forces chargées du maintien de la paix dans la zone du canal de Suez (2). Dès cette date, réalisme et diplomatie caractérisent la politique extérieure du Canada en tant que puissance moyenne attachée au maintien de la paix.

La décolonisation (1960-1970)

Depuis 1960, de nombreux Etats du tiers-monde devenus indépendants sont admis à l'O.N.U. Un vent d'égalitarisme souffle sur les Nations unies. En même temps que, grâce à la décolonisation, disparaît progressivement le régime colonial, la hiérarchie traditionnelle entre les Etats se modifie. Le centre de gravité de l'O.N.U. se déplace.

Le Canada aide à la décolonisation, soutient la candidature des nouveaux Etats et se préoccupe de leur développement économique et social. En effet, au fur et à mesure que certains Etats du tiers-monde deviennent membres de l'O.N.U., apparaît le décalage entre pays riches et pays pauvres et se manifeste l'urgence du développement économique et social de ces derniers.

Désarmement. Le Canada continue d'apporter son appui à toutes les résolutions en faveur du désarmement. Il participe en 1962 à la conférence de Genève, signe en 1963 le traité de Moscou établissant l'interdiction partielle des essais nucléaires et, en 1967, le traité sur les principes devant régir l'activité des Etats dans le

domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Enfin, le Canada est signataire, en 1968, du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Maintien de la paix. Le Canada est membre du Conseil de sécurité de 1967 à 1969. En juin 1967, il prend l'initiative, avec le Danemark, de saisir le Conseil du risque d'hostilités au Moyen-Orient à la veille de la guerre des six jours. En novembre 1967, après l'ouverture des hostilités, il élabore, avec Lord Caradon, la résolution 242 et la fait adopter. Cette résolution pose les principes d'un règlement: le caractère « inadmissible de l'acquisition de territoires par la guerre », la demande de « retrait des territoires occupés à la suite du conflit », la recherche de « frontières sûres et reconnues ». Cette résolution est toujours utilisée comme préalable de la négociation.

Décolonisation. Le 14 décembre 1960 est voté le droit à la décolonisation sous la forme de la « déclaration

2. En 1957, il recevra le prix Nobel de la paix pour sa contribution au règlement de cette crise.

sur l'accès à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux ».

L'O.N.U. n'est presque jamais directement intervenue, mais elle a souvent exercé ses compétences administratives et politiques dans les territoires coloniaux. Néanmoins, les sanctions collectives décidées contre les Etats refusant le principe de l'autodétermination ont été, en général, d'une faible efficacité. Le fait dominant reste l'influence exercée par l'O.N.U. sur l'opinion en faveur de la décolonisation. Le Canada a offert un ferme appui à toutes les actions entreprises dans ce sens.

Aide au développement. Les années 1960-1970 sont celles de la première « décennie du développement ». En 1964 est créée la Cnuccd. Dans ce

cadre est effectué le recensement de tous les problèmes commerciaux des pays en voie de développement. La Cnuccd examine, en particulier, le problème des produits de base. Le Canada affirme sa solidarité avec les pays du tiers-monde, mais, lorsque les pays développés s'indignent de la « criante ingratitude et du manque de réalisme des exigences des pays en voie de développement », le Canada se range à l'avis des premiers.

Droits de l'homme. Le Canada approuve, le 16 décembre 1966, le pacte établissant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il participe à la campagne contre la discrimination raciale, puis aux travaux effectués en faveur des droits de la femme et de l'enfant.

La recherche de l'équilibre (1970-1976)

En 1970 commence la deuxième décennie des Nations unies pour le développement. Même si l'on accorde symboliquement un intérêt marqué pour l'éducation (1970) ou la lutte contre le racisme (1971), la recherche d'un nouvel ordre économique domine l'activité de l'O.N.U.

Cependant, en 1971, l'assemblée générale vote l'entrée de la République populaire de Chine. Elle est accueillie le 15 novembre. Le Canada avait reconnu la Chine en octobre 1970.

Décolonisation. Le dixième anniversaire de la déclaration sur l'accès à l'indépendance des pays et peuples coloniaux se manifeste, le 12 octobre 1970, par une résolution établissant un programme pour l'application de cette déclaration. Le problème qui se pose au Canada est celui d'une crédibilité rendue discutable, en particulier, par une position ambiguë vis-à-vis de l'Afrique. Pour les questions africaines, en effet, le Canada s'associe surtout à la France, à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Aide au développement. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'O.N.U., trois résolutions sont adoptées, dans lesquelles s'exprime la

volonté d'établir une stratégie internationale du développement, chaque pays développé devant consacrer 1 p. 100 de son produit intérieur brut à l'aide au développement.

Dans ce domaine, le Canada s'associe souvent aux pays du tiers-monde, bien qu'il fasse partie des pays les plus riches, avec lesquels il signe, le 18 décembre 1971, un accord sur le réaligement des taux de change.

La troisième session de la Cnuccd (Santiago, avril-mai 1972) est un échec partiel. Si l'on y admet le principe d'une aide de la communauté internationale à vingt-cinq pays, si l'on y consacre le lien entre les tirages spéciaux et le financement du développement, un point important reste en suspens: celui de la régularisation des cours des produits de base, essentielle pour les pays en voie de développement. La crise du pétrole, en 1973, apporte une complication supplémentaire à cette situation.

Les périodes de sécheresse en Union soviétique, au Sahel et au Bangladesh en 1974 posent le problème des réserves alimentaires mondiales. Le Canada participe depuis sa création au Programme alimentaire mondial: il est au deuxième rang pour l'importance de sa contribution pendant les années 1963-1974. En 1975-

76, il offrira au Pam la contribution la plus importante (98,5 millions de dollars, quatre fois plus qu'en 1974).

Le Canada est présent, au cours de l'été 1974, à la conférence mondiale de l'alimentation (Rome) et à la conférence sur les questions démographiques (Bucarest). Il est conscient de la nécessité d'apprendre à gérer le changement pour éviter la famine, l'épuisement des sources d'énergie non renouvelables et des matières premières. En 1974, un consensus général se forme autour de la nécessité d'un nouveau modèle de coopération internationale.

En mai 1975, le Canada participe à une importante rencontre de chefs d'Etats du Commonwealth à Kingston, en Jamaïque. L'objet de cette conférence est la rédaction d'un rapport sur l'établissement d'un nouvel ordre économique devant servir de guide à la septième session spéciale de l'assemblée générale. Le Canada s'associe à ce travail. Les objectifs qui s'y expriment sont conformes à la politique canadienne telle que l'expose M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, dans un discours prononcé à Londres en mars 1975: «La collectivité humaine, dit-il, est un organisme complet dont tous les éléments sont liés les uns aux autres de même qu'à la biosphère, dont son existence dépend entièrement. Cette interdépendance exige que nous assurions deux fonctions: d'abord, le maintien d'un équilibre parmi toutes nos activités, quelle qu'en soit la nature, ensuite une distribution équitable des ressources et des possibilités de progrès à l'échelle mondiale. Pour nous acquitter de ces fonctions, nous ne devons pas nous contenter de rafistoler le système actuel. Les moyens à employer devront avoir une portée globale et une application universelle».

Sur les principes et les objectifs, tous les pays semblent d'accord avec cette prise de position. Mais l'atmosphère conflictuelle qui se développe entre le bloc occidental, le bloc communiste et les pays non alignés suscite les hésitations du Canada: doit-il s'unir au bloc occidental ou prendre des décisions en fonction de chaque question, comme il a eu tendance à le faire auparavant? Le choix d'une politique sélective et prudente fait avancer le Canada "à petits pas".

Désarmement. Le 7 décembre 1970 est signé un traité de dénucléarisation des fonds marins et votée une résolution sur le désarmement, les armes chimiques et bactériologiques, la suspension des essais nucléaires. Le Canada s'associe à l'un et l'autre. Un an plus tard, il vote une résolution établissant l'océan Indien comme zone de paix, décidant un projet de conférence mondiale du désarmement et exprimant la nécessité de suspendre les essais nucléaires. Le 10 avril 1972, quarante-sept pays signent une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques.

Dans le domaine du désarmement, le Canada adopte la même politique sélective que les grandes puissances, qui nouent et dénouent des alliances selon le problème traité à la tribune de l'assemblée générale. Le Canada est favorable, en principe, à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, mais il se réserve d'étudier chaque cas, avant de se prononcer, pour évaluer la portée pratique des résolutions soumises au vote.

Maintien de la paix. Plusieurs conflits ont entraîné, entre 1970 et 1976, l'intervention des Nations unies. Le plus important est probablement celui qui affecte le Moyen-Orient. Le 4 novembre 1970, l'assemblée générale vote une résolution reconnaissant les droits des Palestiniens et demandant la mise en œuvre de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité en 1967 sur l'initiative du Canada. Le 25 septembre 1971, le Conseil de sécurité statue sur la ville de Jérusalem. Le 13 décembre de la même année, c'est l'assemblée générale qui réclame l'instauration d'une paix durable et juste, demande le retrait des armées israéliennes des territoires occupés, la cessation de tout acte de belligérance, la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance de chaque Etat. En 1975, le Canada vote négativement en trois occasions: la première assimilant le sionisme à une forme de racisme et de discrimination raciale, la seconde portant sur la création d'un comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la troisième exprimant l'inquiétude de l'assemblée générale (le Canada estime que cette résolution ne corres-

pond pas à une analyse objective de la situation). De même, en 1975, le Canada vote contre l'adoption de mesures extrêmes fermant la porte au dialogue avec les régimes qui pratiquent la discrimination raciale. Il s'agit essentiellement de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, vis-à-vis desquelles la position canadienne reste mesurée (3).

En ce qui concerne Chypre, le Canada s'associe en 1970 à une résolution du Conseil de sécurité sur le maintien de la force des Nations unies dans l'île.

Enfin, le Canada est favorable en 1971 à l'assistance des Nations unies aux réfugiés du Pakistan oriental et à la demande adressée aux gouvernements indien et pakistanais de prendre des mesures en vue d'un cessez-le-feu.

Un dernier point est à souligner. Il concerne le rôle joué par le Canada face au problème des pirates de l'air, essentiellement traité dans le cadre de l'Oaci. Le 16 décembre 1970 est votée par l'Oaci une convention « pour la répression de la capture illicite des aéronefs ». Elle devait entrer en vigueur le 14 octobre 1971. En septembre 1971, une conférence diplomatique met au point le texte d'une nouvelle convention destinée à la répression de la piraterie de l'air.

Environnement. Il faut noter la participation active du Canada à la conférence de Stockholm, en juin 1972, sur l'environnement. Vingt-six principes y furent votés par cent vingt Etats, en l'absence de l'Union soviétique et des pays de l'Est. Parmi ces principes figurent « le devoir de l'homme de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures », la lutte contre

la pollution, la nécessité de donner une impulsion à l'action mondiale pour éviter une crise grave.

C'est le Canada qui accueille en 1976, à Vancouver, la conférence des Nations unies sur les établissements humains ("Habitat"). Cent vingt-trois pays y présentent des documents audiovisuels et une conférence non gouvernementale est tenue, appelant l'attention du monde sur des questions fondamentales comme la propriété du sol et sa valeur, la préservation des ressources, l'environnement, les droits des autochtones, la condition de la femme, etc.

Conclusion

L'O.N.U. a grandement favorisé la transition du système impérialiste vers l'indépendance. On sait désormais, en particulier, qu'elle n'est pas un justicier, mais joue un rôle de prévention, d'anticipation, de neutralisation des conflits. L'influence du monde occidental a tendance à y décliner, cependant que s'accroît celle du tiers-monde. Dès 1945, en effet, les puissances occidentales avaient joué la carte de l'universalité en admettant à l'O.N.U. tous les Etats qui faisaient acte de candidature.

Le Canada a participé, dans le cadre de l'O.N.U., à toutes les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Enfin, l'apport financier du Canada, sous ses diverses formes, n'a pas cessé de croître. Les contributions du Canada sont de trois ordres: cotisation annuelle au budget de l'Organisation, contribution au maintien de la paix, contribution aux programmes multilatéraux dans les domaines économique, social et humanitaire.

Questions actuelles

Le Canada estime que l'O.N.U. doit être à pied d'œuvre pour appuyer tous les progrès possibles et gérer les changements au plan international.

3. Le Canada s'associe parfois à des votes condamnant la déclaration illégale d'indépendance de la Rhodésie, établissant le droit du peuple Zimbabwe à l'autodétermination ou à des résolutions hostiles à la Namibie, mais il poursuit ses échanges commerciaux (non militaires) avec ces pays.

Pour atteindre cet objectif, les Nations unies disposent des institutions spécialisées qui s'intéressent aux problèmes de protection de l'individu et aux données techniques. Par principe, le Canada continue d'accorder son entier appui à tous les organismes des Nations unies dont il fait partie. Il exprime la volonté de ne "boycotter" aucune institution et de ne pas rédui-

re les quote-parts convenues, même s'il en est dont les initiatives lui paraissent inadaptées.

Droits de l'homme. Dans le domaine des droits de l'homme, chacun s'accorde sur les normes et principes. La volonté de les appliquer sans discrimination est plus contestable. Pour sa part, le Canada s'engage à intervenir sur cette question « au mieux de sa connaissance, sans détours, sans égard aux considérations de puissance ». Le Canada est membre de la commission des droits de l'homme. Il souhaite voir les efforts de cette commission concentrés sur la protection des droits définis par le pacte entré en vigueur en 1976 par la Déclaration des droits de l'homme.

Droit de la mer. Le Canada est un des principaux Etats côtiers. A ce titre, il s'intéresse beaucoup au droit de la mer. Il a participé aux travaux de la conférence de New-York (fin 1976, printemps 1977) et souscrit à la définition de son objectif principal: l'institution d'un nouveau régime juridique des océans fondé sur les principes d'équité et de gestion rationnelle.

Devant la menace d'épuisement des ressources halieutiques au large de ses côtes, le Canada a décrété l'extension à 200 miles (370 km) de sa juridiction en matière de pêche (4). En juin dernier, ce décret a pris valeur de règle générale: il a été décidé à la conférence du droit de la mer que « l'espace économique des puissances "riveraines" est étendu à 200 miles des côtes » (5).

Autres problèmes à régler: la réglementation contre la pollution marine, particulièrement grave dans les régions couvertes de glace, comme l'Arctique canadien; les droits des Etats sur les ressources de leur plateau continental; l'exploitation des ressources minières des grands fonds, au-delà des limites de juridiction nationale.

Développement économique et social. Le Canada affirme, depuis plusieurs années, un intérêt grandissant pour les problèmes du développement. Le monde reste divisé entre pauvres et riches et l'écart entre nantis et démunis est, selon le Canada, contraire à l'équilibre mondial et dangereux.

La politique du Canada, pour la période 1975-1980, consiste en un accroissement de ses engagements financiers pour les programmes d'aide au développement, afin d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut. Le Canada est partisan, d'autre part, de concentrer l'aide bilatérale dans les pays les plus démunis et dans les secteurs les plus mal en point de leur économie. Enfin, le Canada estime que les efforts doivent être axés sur un programme de développement agricole et d'aménagement rural des pays en voie de développement. La stratégie canadienne est essentiellement réformiste: elle n'envisage pas de bouleversements et elle tend à éviter les affrontements.

Le Canada est un des rares pays à avoir adhéré à tous les accords concernant les produits de base. Il estime en effet que l'instabilité des cours est une des principales faiblesses du marché international. Il est favorable au recours à des stocks régulateurs, financés, le cas échéant, par un fonds communautaire.

Maintien de la paix. Au sein de l'O.N.U., les antagonismes se développent: à celui qui oppose traditionnellement les pays occidentaux aux pays socialistes s'ajoute celui qui confronte l'un et l'autre aux pays non alignés (afro-asiatiques et latino-américains). Leur position unifiée autour des membres de l'Opep est une donnée nouvelle qui leur permet d'affirmer une position forte à l'assemblée générale.

Le Canada vote parfois avec le groupe occidental; parfois il exprime sa solidarité avec les pays du tiers-monde. Il est actuellement membre du Conseil de sécurité et ses prises de position sont importantes pour la cohérence de l'image du pays à l'étranger.

A Chypre, le Canada participe depuis sa création à la force des Nations unies qui y est présente. Pour le Canada, l'alternative se pose en ces termes: ou la force "onusienne" est essentielle à la paix, et il faut lui apporter le soutien et la collaboration

4. Ce décret était applicable au 1er janvier 1977.

5. L'espace économique ne doit pas être confondu avec les eaux territoriales.

qu'elle exige; ou elle ne l'est pas, et le Canada remet en question la présence de militaires canadiens à Chypre.

La position canadienne à l'égard de l'Afrique australe est assez nette. Le Canada estime que, par sa politique d'apartheid, l'Afrique du Sud viole ses obligations envers la charte de l'O.N.U., en particulier celle de respecter la liberté et l'égalité de la majorité noire. Le Canada vote donc toutes les résolutions qui condamnent l'apartheid, il respecte l'embargo sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Il est favorable à l'indépendance de la Namibie et à celle du peuple Zimbabwe (Rhodésie). Il voterait éventuellement une résolution faisant apparaître que la situation en Namibie constitue une menace à la paix et à la sécurité internationale. Il joue un rôle dans la lutte contre l'apartheid à l'occasion de toutes les rencontres sportives. Cependant, il reste hostile à l'expulsion de l'Afrique du Sud des délibérations de l'O.N.U.: «Priver les membres de leurs droits à l'assemblée générale pour des motifs que ne reconnaît pas la charte, a dit M. Don Jamieson, ministre canadien des affaires extérieures, enlève toute crédibilité à cette assemblée. Nous sommes là pour débattre des problèmes, pas pour les supprimer». Le problème israélien pose, lui aussi, des questions épineuses. Le Canada est plutôt un défenseur d'Israël, de son droit à l'existence. Il trouve «déplorable» que la campagne contre la discrimination raciale soit associée au sionisme, sujet profond de discussion. Si ce lien devait subsister, le gouvernement canadien s'abstiendrait de participer à la conférence qui doit être tenue en 1978 sur la discrimination raciale.

Si le Canada contribue à l'Office de secours et aux travaux en faveur des Palestiniens, il estime que les dirigeants palestiniens, quels qu'ils soient, doivent reconnaître le droit d'Israël à l'existence. Il reconnaît les

droits du peuple palestinien, mais il ne s'est pas associé à la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine comme représentant de la Palestine et a contesté le statut d'observateur donné par l'O.N.U. à l'O.L.P. (6).

Le terrorisme est l'un des phénomènes que les Canadiens jugent intolérables. Les actes de terrorisme ou de piraterie érodent dangereusement les principes du droit international sur lesquels repose la charte de l'O.N.U. Le Canada considère que l'assemblée générale devrait concentrer ses efforts sur la mise au point de mesures fermes contre la prise d'otages. Il s'agirait, comme l'a proposé l'Allemagne, de conclure un accord international pour punir tous ceux qui se livrent à de tels actes, quel que soit le lieu où ils cherchent refuge.

Le désarmement apparaît comme une préoccupation très présente pour les représentants du Canada à l'O.N.U. C'est le Canada qui a parrainé une résolution établissant une distinction entre les explosions nucléaires à des fins pacifiques et l'acquisition d'un potentiel nucléaire militaire. Cependant, les progrès réalisés dans le domaine de la non prolifération des armes nucléaires sont très lents (7). C'est un risque pour la perspective d'avenir de paix et d'ordre de la communauté mondiale. Le Canada est favorable au projet de session extraordinaire de l'assemblée générale sur le désarmement en 1978.

Réforme de la charte. Le Canada participe à la commission chargée de réviser la charte de l'O.N.U. Pour beaucoup d'Etats, la charte reflète la conjoncture mondiale de 1945 plus que celle d'aujourd'hui. La supériorité numérique des pays du tiers-monde leur permet désormais de faire entendre leur voix. Le Canada est cependant d'avis que l'équilibre actuel des pouvoirs entre l'assemblée générale et le Conseil de sécurité, point central de la réforme de la charte, est préférable à une autre solution.

6. Selon le Canada, seul un peuple souverain peut avoir le statut d'observateur.

7. En décembre 1976, M. Don Jamieson, ministre des affaires extérieures, a annoncé que les accords de fournitures nucléaires seront limités, dans le cas des pays n'ayant pas l'arme atomique, à ceux d'entre eux qui auront ratifié le traité de non prolifération ou qui accepteront de soumettre leurs programmes aux mesures internationales de sécurité.

Canada d'aujourd'hui
Supplément au numéro 41. Octobre 1977.

Imprimé en Belgique
par Brepols, Turnhout.

ans, des approches formelles de l'art et a choisi de « délaissier l'abstraction et la toile peinte au profit du bois et des réalités concrètes ». Son approche est existentielle et intuitive et va droit à l'essentiel. C'est une vision entièrement subjective de phénomènes objectifs, qui leur donne une dimension fantastique et un profond retentissement affectif. Ewen emploie toute sorte de matériaux, ce qui donne à son travail un côté "manuel" qui n'est pas sans séduction et rend l'œuvre matériellement expressive. Dans *City Storm with Chain Lightning*, ce sont de véritables chaînes qui strient le grand plan central du tableau. Le thème de l'orage est repris en deux variations avec *Forked Lightning* et *Storm over the Prairies* (1971). Dans *Forked Lightning*, composé en trois plans, le nuage qui occupe le plan supérieur du tableau dans toute sa largeur est en linoléum découpé et peint; il donne naissance à des éclairs de fer galvanisé qui se ramifient en racines innombrables qui vont embrasser un minuscule paysage au graphisme enfantin formant le plan inférieur du tableau. Dans *Storm over the Prairies*, le sens de l'œuvre repose tout entier sur l'arbre-nuage, plus individualisé, fait d'un épais morceau de contreplaqué peint en blanc qui se découpe, comme une pièce de puzzle, sur un fond noir légèrement creusé ça et là de traces de pluie blanches, et qui donne naissance à des éclairs de fer galvanisé en forme de tronc et de racines. Cet arbre-nuage-foudre qui occupe seul presque toute la surface du tableau et qui est comme suspendu entre ciel et terre (celle-ci étant figurée, au plan inférieur, par une bande de tapis brosse) a une présence à laquelle on ne peut pas se soustraire. Suggestives, fortes, personnelles, profondément honnêtes, les trois œuvres présentées de Paterson Ewen comptent certainement parmi les meilleures pièces de l'exposition. ■

économie

Ce que pourrait être le développement régional

Vers un nouvel équilibre démographique



Pour des raisons qui sont d'ordre géographique et historique, les différentes régions économiques du Canada connaissent d'assez grandes inégalités de développement. Depuis trente ans, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique tiennent la tête de l'expansion alors que les provinces de l'est du pays ne cessent de prendre du retard. Est-il possible de mieux équilibrer la croissance du pays de façon à faire disparaître, ou au moins à réduire, les disparités économiques régionales? Deux économistes, MM. Chris Burke et Derek Ireland, le pensent. Dans une étude récente, ils exposent la structure économique et démographique qu'il serait à leur avis souhaitable d'obtenir pour l'ensemble du Canada en 2001. Utilisant les données des trois derniers recensements décennaux (1951, 1961, 1971), ils examinent les tendances qui s'en dégagent, puis s'efforcent d'élaborer une solution réaliste leur permettant d'établir des projections nationales où les disparités régionales seraient sensiblement réduites. Les responsables aux divers niveaux de gouvernement devraient alors, selon eux, être en mesure de déterminer le

coût de réalisation des projections et d'évaluer le montant des programmes à mettre en œuvre (1).

Tendances

Les tendances observées au cours des vingt dernières années peuvent être résumées de la façon suivante.

- La population agricole a diminué radicalement alors que la population urbaine a augmenté dans l'ensemble du Canada, qui est en train de devenir une nation de citadins (- 31,5 p. 100; + 29,3 p. 100; croissance de la population totale: 18,3 p. 100).
- Plusieurs régions métropolitaines, surtout en Ontario et en Alberta, ont connu des taux de croissance très élevés (2). La transformation du Canada n'a pas un caractère seulement urbain, mais plus précisément métropolitain.
- La population a surtout augmenté en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, alors que les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Saskatchewan ont connu un moindre taux de croissance.

1. Chris Burke et Derek Ireland, Tenir ferme; une stratégie nationale pour l'expansion du Canada. *Information Canada*, Ottawa 1976.

Ce que pourrait être le développement régional

Ces tendances sont source d'inquiétude, surtout dans les provinces où le taux de croissance est inférieur à la moyenne. C'est pourquoi les pouvoirs publics stimulent la création d'entreprises dans ces régions. Ils espèrent, en offrant ainsi des emplois aux habitants de ces provinces, rééquilibrer la migration et relever le niveau de vie des gens afin de les encourager à rester dans leur région.

Les régions en expansion manifestent elles-mêmes une certaine appréhension. Elles ne cherchent pas à se développer aussi vite que dans le passé. Elles entendent limiter leur croissance, car particuliers et collectivités ont de plus en plus conscience de ce que les économistes appellent les "distorsions externes" liées au processus de la croissance.

Il résulte de tout cela que les deux groupes de régions exercent des pressions accrues pour faire modifier les tendances de la répartition de la population canadienne.

L'analyse des tendances démographiques de l'avenir à partir de l'ajustement statistique que permettent les données historiques récentes confirme la forte tendance à la concentration de la population canadienne en Ontario. Elle laisse en outre prévoir qu'en l'absence de mesures de redressement certaines régions se dépeupleront fortement. Les chiffres montrent qu'à l'avenir l'accroissement démographique sera concentré presque exclusivement en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Si cette tendance devait se réaliser, il y aurait d'importants écarts, non seulement dans la croissance démographique, mais dans le revenu par personne et le niveau de vie. On en viendrait à un déséquilibre qui pourrait modifier la structure même de la confédération canadienne.

Ces tendances sont, certes, alarmantes, mais on ne croit plus guère, maintenant, qu'elles se réaliseront. Depuis 1971, en effet, d'importants changements se sont produits: les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan ont enregistré un redressement inattendu, tandis que les migrations en Ontario et en Colombie-Britannique ont été moins fortes que prévu. Les tendances, en effet, sont fondées à la fois sur des facteurs durables et sur des facteurs temporaires. C'est l'une des raisons qui permettent aux auteurs de l'étude d'affirmer que les projections/objectifs qu'ils proposent sont basés, au moins partiellement, sur la situation économique actuelle.

Objectifs

Dans les projections/objectifs proposés dans leur étude, Burke et Ireland précisent qu'ils ont cherché à présenter les éléments essentiels de la stratégie d'expansion correspondant le mieux aux besoins et aux perspectives de chaque province, de sorte qu'il leur a fallu adopter des méthodes d'approche différentes d'une province à l'autre, cela d'autant plus que les ressources et les désirs des provinces ne sont pas les mêmes.

A la suite de l'analyse d'un certain nombre de faits économiques qu'il serait ici trop long d'exposer, les auteurs estiment:

- que le Québec et les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Édouard) ne peuvent pas se permettre de décentraliser leur croissance et de maintenir le statu quo. Elles doivent viser à rattraper le reste du Canada dans le domaine de l'urbanisation en favorisant la création de régions métropolitaines. Ils pensent qu'il faut aussi tenir compte de la rivalité entre Montréal et Toronto. Il n'est peut-être pas nécessaire que Montréal soit aussi grand que Toronto, mais, si l'on pose comme objectif la pleine réalisation du poten-

tiel économique et social du Québec, la métropole québécoise doit être en mesure de faire concurrence à la métropole ontarienne dans nombre de branches de l'activité économique. Le même raisonnement peut être tenu pour Halifax (Nouvelle-Écosse), St. John's (Terre-Neuve) et Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

- qu'en revanche l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et peut-être le Manitoba possèdent des richesses et des revenus suffisants pour décentraliser leur croissance et adopter des politiques destinées à freiner l'accroissement de la population métropolitaine. En adoptant une politique de décentralisation, ces provinces risquent sans doute de provoquer une réduction de la population future et peut-être, à court terme, une légère baisse du revenu par habitant. Cependant, ce n'est pas que sur des critères sociaux et d'égalité que repose l'importance accordée à l'expansion des régions rurales et des petites villes, surtout dans les trois provinces de l'ouest, mais aussi sur des facteurs économiques. Dans l'ouest, en effet, la pleine réalisation du potentiel économique des activités primaires, en particulier l'agriculture, est impossible sans une chaîne de "petites villes" pouvant offrir une large gamme de services aux citadins et aux ruraux, de sorte que l'objectif proposé devrait, à plus long terme, accroître la richesse des provinces en question et élever le niveau de vie de leurs habitants.

En ce qui concerne la Saskatchewan, qui se situe entre les deux groupes, les auteurs proposent un schéma de croissance équilibré qui tienne compte de la nécessité de développer pleinement les ressources de Regina et de Saskatoon, les deux villes importantes, ainsi que des besoins et des perspectives d'avenir des centres plus petits et des régions rurales.

Notre tableau met en évidence la différence entre les estimations démographiques selon la tendance et les projections préférées établies aux fins de l'étude. Dans le cas des provinces les moins prospères, les objectifs sont en général supérieurs aux estimations selon la tendance, alors que c'est l'inverse dans le cas des provinces prospères. L'Ontario présente la différence la plus importante, soit une projection préférée d'environ 1,7

2. Sont appelées régions métropolitaines les agglomérations urbaines d'au moins 100 000 habitants. À la date du recensement de 1971, ces agglomérations étaient au nombre de vingt-deux.

million d'habitants de moins que les estimations selon la tendance pour l'année 2001. Au Québec, en revanche, l'objectif est supérieur d'environ 90000 habitants à la tendance; dans la région de l'Atlantique, la projection préférée présente une augmentation de 35000 habitants sur les estimations selon la tendance.

Soulignant que la réalisation des objectifs démographiques est axée sur une nouvelle répartition des emplois et des revenus au sein des dix provinces, les auteurs notent que, comme on pouvait s'y attendre, toutes les provinces, sauf l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britanni-

que, présentent des hausses d'emploi beaucoup plus fortes dans les projections préférées que dans les projections selon la tendance. Quant aux objectifs de revenu, ils prévoient une croissance plus lente en Ontario et en Colombie-Britannique, où les revenus se rapprocheront davantage de la moyenne nationale. Tout comme il y a, relativement parlant, des gagnants, il y a des perdants. Malgré la grande convergence des revenus par personne et la redistribution des offres d'emploi, la différence absolue entre les revenus des habitants des provinces de l'Atlantique et de ceux de l'Ontario ne sera que réduite. L'habi-

tant moyen de la région atlantique aura encore, par rapport à celui de l'Ontario, quelque 1200 dollars de moins à dépenser au cours d'une année.

Il ressort encore de l'étude de Burke et Ireland que, d'après leurs projections préférées, la population rurale du Canada devra augmenter de 40000 habitants par rapport aux estimations selon la tendance, ce qui sera une réalisation impressionnante compte tenu de l'exode rural actuel, mais ne signifie pas que le "retour à la terre" soit pour le Canada une option valable. La projection/objectif prévoit en effet une population rurale représentant 14 p. 100 de la population totale.

Le taux inférieur d'accroissement de la population urbaine prévu en 2001 dans les projections préférées (85,8 p. 100 au lieu de 87,1 p. 100 dans les projections selon la tendance) s'explique entièrement par une réduction de la proportion de la population canadienne vivant dans les régions métropolitaines. La population des vingt-deux régions actuelles sera inférieure d'environ 70000 habitants aux estimations selon la tendance. Au contraire, la population des centres urbains de 1000 à 100000 habitants devra augmenter de 300000 habitants, ce qui reflète une répartition plus équilibrée de la population dans le cadre des projections préférées. Celles-ci fixent une croissance beaucoup plus forte dans les régions métropolitaines des provinces les moins prospères que dans celles des provinces les plus prospères. L'agglomération torontoise, par exemple, qui comptait 2,6 millions d'habitants en 1971, devrait en avoir 4,3 millions en 2001 (+ 63,5 p. 100) au lieu de 5,2 millions (+ 98 p. 100). À l'inverse, l'agglomération montréalaise, qui en comptait 2,7 millions en 1971, devrait en avoir 3,9 millions en 2001 (+ 42 p. 100) au lieu de 3,4 millions (+ 23,4 p. 100). Les auteurs pensent que, grâce à une perspective plus équilibrée, le réseau urbain du pays sera plus fort, que d'autre part l'économie canadienne et la nation dans son ensemble seront mieux intégrées. Ils paraissent aussi espérer que la réalisation de l'objectif proposé évitera à Toronto une déshumanisation totale d'ici à la fin du siècle. ■

Tendances et objectifs

(Habitants par province)

	Tendance 1971 (milliers)	Tendance 2001 (milliers)		Objectif 2001 (milliers)
Canada	21 568	29 811	➔	29 811
% du total	100	100		100
Terre-Neuve	522	671	➔	664
% du total	2,42	2,25		2,23
Ile-du-Prince-Edouard	112	120	➔	143
% du total	0,52	0,40		0,48
Nouvelle-Ecosse	789	834	➔	1 007
% du total	3,65	2,80		3,38
Nouveau-Brunswick	635	665	➔	824
% du total	2,94	2,23		2,76
Québec	6 028	6 380	➔	7 254
% du total	27,95	21,40		24,33
Ontario	7 703	12 771	➔	11 118
% du total	35,71	42,84		37,39
Manitoba	988	1 049	➔	1 259
% du total	4,58	3,52		4,22
Saskatchewan	926	369	➔	1 073
% du total	4,29	1,24		3,60
Alberta	1 628	2 628	➔	2 456
% du total	7,55	8,82		8,31
Colombie-Britannique	2 185	4 187	➔	3 876
% du total	10,13	14,05		13,00
Yukon et T.N.O.	53	137	➔	137
% du total	0,25	0,46		0,46

*La vie en société
est-elle possible
sans nuisances?*



Une maison de rêve pour les écologistes

L'Arche de Spry-Point



Dans un coin charmant de l'île du Prince-Edouard, cette toute petite province de l'est du Canada, au sol rouge, aux riches prairies, aux rivières paisibles, rafraîchissante, verdoyante, parsemée sur ses côtes d'agréables petits ports de pêche, s'élève depuis peu une curieuse maison dénommée symboliquement «l'Arche». «Fais-toi une arche à membrure de cyprès...».

L'Arche a vu le jour il y a un an dans le joli cadre de Spry-Point, à une centaine de kilomètres de Charlottetown, capitale de la province. C'est une maison expérimentale née du savoir et de l'imagination de chercheurs qui s'efforcent de réconcilier la science et la nature. Voici donc une maison dans laquelle une famille peut, grâce à des techniques qui ne mettent en œuvre que des ressources naturelles renouvelables, se loger, se chauffer et se nourrir de façon autonome.

A une époque où les ressources non renouvelables menacent de s'épuiser et où la pollution se déverse à grands flots sous toute sorte de formes, détruisant l'équilibre de la nature et menaçant les êtres vivants, le gouvernement canadien a jugé bon d'encourager une expérience qui montre qu'il y a d'autres voies et qu'une vie confortable est possible sans pétrole et sans nuisances.

L'Arche est un tout qui intègre sous un même toit le logement, la production d'énergie, l'agriculture, le recyclage des déchets: un circuit fermé où tout est créé sans que rien soit perdu.

Une génératrice actionnée par quatre moulins à vent fournit 125 KW d'électricité sous des vents de 40 kilomètres à l'heure. Des viviers pour poissons tropicaux donnent en dix semaines, l'été, du poisson comestible. Une serre de deux cents mètres carrés permet de cultiver l'été des melons, des poivrons et des haricots, l'hiver des pommes de terre, des poires, des concombres et de la laitue, toute l'année des tomates. Des récepteurs solaires captent la chaleur sous les verrières.

L'eau circule dans des collecteurs qui absorbent la chaleur et l'emmagasinent dans un réservoir de 95 000 litres installé sous la maison. L'eau chaude du réservoir emprunte une canalisation qui, parcourant les viviers et le sol de la serre, les maintient à la température de 15 degrés. L'eau des viviers, d'autre part, irrigue les planches de culture.

La chaleur nécessaire au chauffage de la maison, qui comprend trois pièces principales, vient de l'énergie solaire et aussi d'un poêle à bois, de l'air pulsé de la serre et d'un réservoir

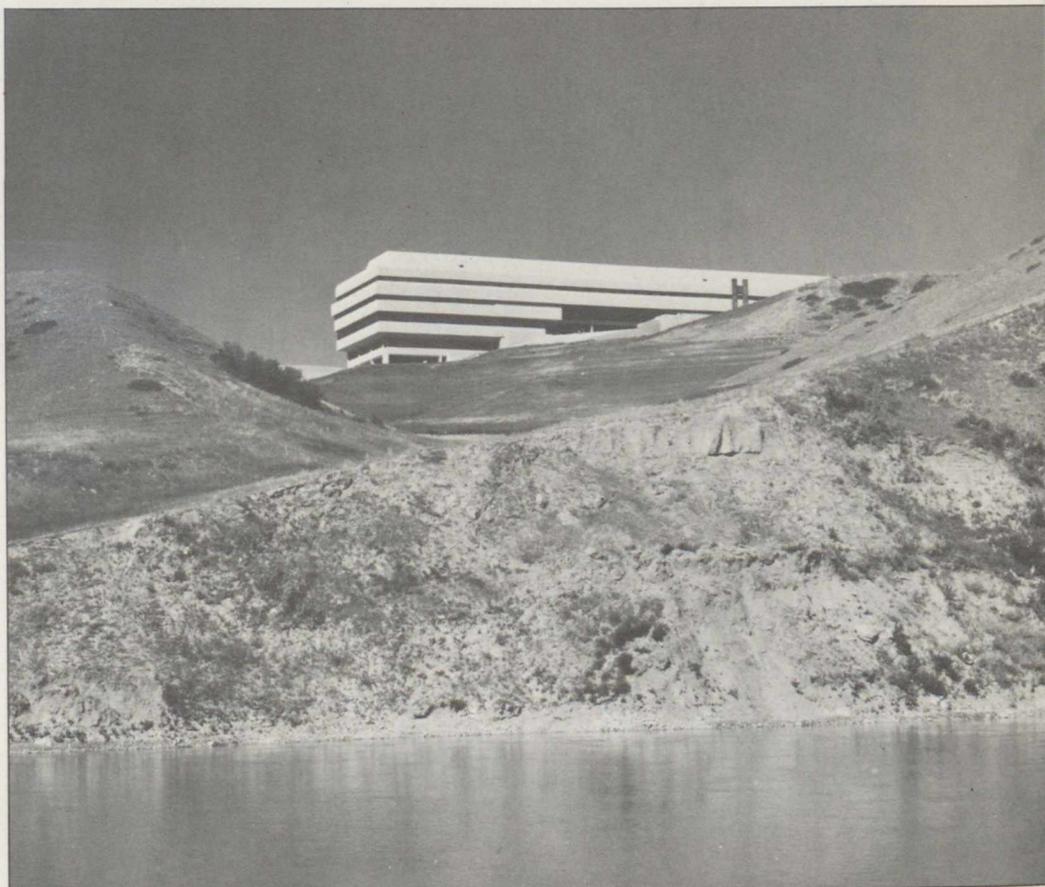
d'eau chauffée grâce à l'électricité produite par les éoliennes: sous un climat aussi rigoureux que celui du Canada, la chaleur tirée de l'énergie solaire serait insuffisante. Les déchets de cuisine s'accumulent dans un réceptacle où ils sont transformés en un compost qui fournit un engrais parfaitement sain. Le mode de lutte contre les insectes nuisibles vaut qu'on s'y arrête: on n'emploie pas d'insecticides, à l'Arche, mais des lézards, des rainettes et des araignées insectivores.

Les chercheurs qui vivent et travaillent dans l'habitation font valoir l'actualité du projet aussi bien que son aspect futuriste. Ils y voient une source de renseignements pour quiconque désire faire l'essai, chez lui ou dans sa ferme, des systèmes utilisés dans l'Arche. Tandis que certaines techniques sont encore au stade expérimental, d'autres peuvent en effet servir dès maintenant à équiper les maisons classiques.

Bien sûr, il serait excessif de dire que l'Arche préfigure l'habitation de l'avenir. Elle n'en est pas moins le signe qu'en période de pénurie la possibilité est donnée à l'homme de vivre de façon saine et confortable sans épuiser la terre et sans saccager la nature. ■

architecture

*Un bâtiment audacieux
qui paraît surplomber
le rocher et l'Oldman River.*



L'université de Lethbridge



Surplombant la vallée de l'Oldman, dans un étonnant paysage raviné disparaissant à la vue à mesure qu'on s'en approche pour réapparaître d'un seul coup lorsqu'on arrive au bord du ravin, l'université de Lethbridge est à la fois si inattendue et si accordée aux ondulations de cette terre sauvage qu'au premier abord elle vous coupe le souffle (1). Du point de vue architectural, au moins, c'est une de ces réussites à l'originalité puissante qu'il convient de marquer d'une pierre blanche.

Ouverte en 1971, l'université de Lethbridge est l'œuvre d'Arthur Erickson, à qui l'on doit déjà la belle université Simon-Fraser, aux abords de Vancouver, qui a fait sa réputation (2). L'architecte a dit combien il avait

été frappé par le lieu, aux confins des contreforts de la montagne et de l'immense plaine qui forme la Prairie canadienne, paysage sans arbres où tout prend allure de forteresse, combien il avait été séduit par la beauté des ravinements descendant vers la rivière. Sa sensibilité au paysage a su lui inspirer un bâtiment de plus de trois cents mètres de long et de neuf niveaux (dont quatre en dénivellation) qui n'altère en rien la beauté du lieu parce qu'il fait corps avec lui.

La construction a été conçue à partir du même credo originel que Si-

1. Troisième ville de l'Alberta, avec quarante mille habitants, Lethbridge est située à deux cents kilomètres au sud-est de Calgary.

2. Canada d'aujourd'hui a consacré un article à l'université Simon-Fraser dans son numéro d'avril 1974.



Un lieu ouvert, en forme d'amphithéâtre, inspiré de l'Égypte ancienne.

L'université de Lethbridge

mon-Fraser, celui de l'unité du corps entier des connaissances, mais elle diffère de Simon-Fraser par plusieurs aspects: en particulier, les résidences sont intégrées au bâtiment d'enseignement afin que les étudiants éprouvent que la culture est diffusée dans leur propre maison, que l'université est leur propre bien.

Il n'y a aucune séparation entre les sciences et les lettres, entre l'étude et le loisir, mais seulement entre des espaces définis de façon différente: laboratoires, grandes salles de cours, salles pour séminaires, bureaux, résidences, de sorte qu'une coupe transversale montrerait tous les types d'espaces, du plus grand au plus petit, du plus ouvert au plus fermé. Font aussi partie de la coupe transversale, les résidences, car vivre est une autre façon d'apprendre.

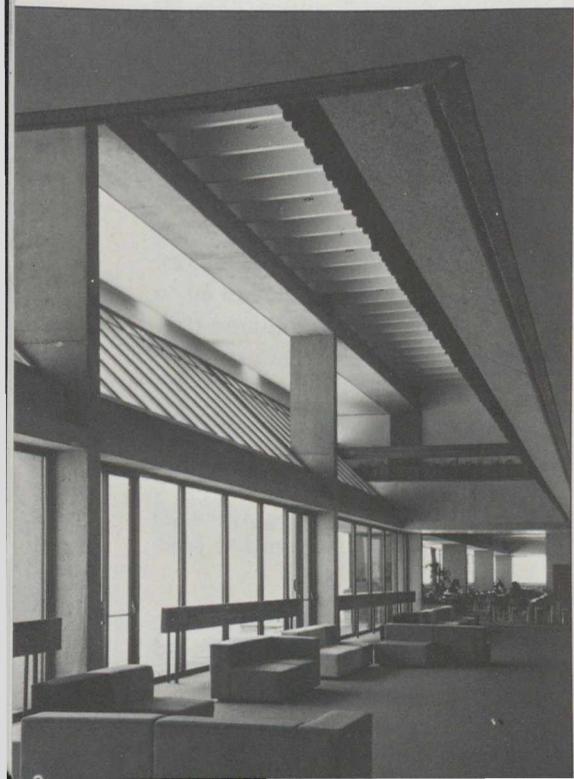
Les espaces les plus vastes se trouvent au sommet du bâtiment. Ils abritent les laboratoires, qui réclament du large, une infrastructure importante et une bonne ventilation. Les espaces les plus petits, bureaux et résidences, sont situés à la base, car c'est là que les plus grosses charges doivent être supportées. Les résidences ont vue sur la plus belle partie du paysage, au bas des ravines. De l'eau provenant de canaux d'irrigation est conduite sous les résidences et descend en cascades, à travers une série de barrages, jusqu'à la rivière (3).

En raison du climat rude de la région et de l'intensité de la lumière, le bâtiment est aussi compact que possible et possède peu d'ouvertures. Arthur Erickson a su tirer un parti

remarquable des ondulations du sol: la hauteur de la construction varie tandis que la ligne du toit reste la même, à un niveau qui dépasse à peine l'horizon. La terrasse de la chaufferie, où deux cheminées se dressent au bout d'un étroit passage creusé dans des gradins comme la porte d'un temple antique, lieu de rencontre extérieur en forme d'amphithéâtre dominant la ravine, a une majesté et une simplicité qui font penser aux constructions de l'Égypte ancienne.

C'est bien à l'Égypte, d'ailleurs, que l'on doit se référer: l'université n'est-elle pas inspirée d'al-Azhar, « la Splendide », mosquée universitaire fondée au dixième siècle par les Fâtimides dans la ville nouvelle du Caire, où étudiants, marchands, érudits et mendiants se réunissaient pour participer à des discussions juridiques, philosophiques, théologiques ou médicales? Comme al-Azhar, l'université de Lethbridge est un lieu ouvert où la vie se mêle à l'étude et où ni murs ni cloisons ne viennent gêner les échanges. ■

3. Un réseau très dense de canaux fait la prospérité agricole de la région. Lethbridge est parfois appelée « capitale canadienne de l'irrigation ».



Le Québec et la fédération canadienne

M. Pierre Trudeau: « Comment prétendre que les idées fédéralistes ont été rejetées? »



Au cours du voyage officiel qu'il a fait en France en mai dernier, M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, a eu plusieurs occasions de répondre aux questions des journalistes sur la situation créée par l'accession au pouvoir, au Québec, d'un parti fondé en vue d'obtenir la souveraineté politique de la province (1). Nous donnons ici des extraits des déclarations de M. Trudeau.

Pourquoi voir dans le résultat des élections de novembre 1976 un virage subit des Québécois vers le séparatisme? En 1970, le parti québécois avait compté gagner les élections en prêchant l'indépendance. Il a échoué. En 1973, il a de nouveau tenté de gagner les élections en prêchant l'indépendance. De nouveau, il a échoué. En 1976, les dirigeants du parti québécois ont pensé: « Nous ne ferons pas trois fois la même erreur; nous n'allons pas chercher à prendre le pouvoir en prêchant l'indépendance, mais en affirmant qu'on va faire un gouvernement meilleur et une bonne administration. Si on veut parler d'indépendance, on le fera dans quelques années, par voie de référendum ». Comment prétendre que les idées fédéralistes ont été rejetées par la majorité québécoise? Je pense exactement le contraire; le parti québécois a enfin reconnu que les Québécois, dans leur majorité, ne voulaient pas de l'indépendance (...). Personnellement, j'accueille la victoire du parti québécois comme une chose excellente pour le Canada. Depuis cent dix ans, nous n'avons pas eu à choisir notre destinée. Elle nous avait été donnée, comme cela, au hasard de l'immigration

et du développement géographique. Aujourd'hui, nous avons cette occasion.

En fait, la grande crainte des Québécois est que la langue française soit condamnée à terme au Québec à cause de l'immigration d'Italiens, d'Espagnols, etc., qui deviennent anglophones à la deuxième génération. Si on pouvait convaincre les Québécois que, dans un siècle, le Québec sera francophone à 80 p. 100, comme il l'est maintenant, je



« Tous les fédéralistes, surtout s'ils viennent du Québec, veulent un Québec fort, un Québec où la langue française s'épanouira, qui sera une société dont la culture sera solidement assise, sans quoi le Canada que je connais n'a pas de sens. Alors, que le Québec ait des relations privilégiées avec la France, comme l'Ontario en a avec l'Angleterre et les Etats-Unis, tant mieux. L'important c'est que ni l'Ontario ni le Québec ne dise: ces relations privilégiées nous amènent à briser le pays ».

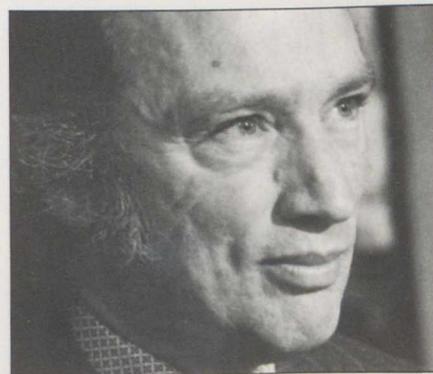
crois qu'on les rassurerait tout à fait. Ils pensent que la seule possibilité de s'assurer d'être encore Français dans un siècle, c'est d'être séparés du Canada. Peut-on leur garantir cela par un moyen légal ou politique quelconque?

La thèse selon laquelle le Québec est une société sui generis et qu'il doit être indépendant parce qu'il est un peuple, avec un territoire, qu'il a une langue, une culture, c'est le résultat de ... cent dix ans de fédéralisme. Que voulez-vous de plus? Le droit pour le Québec d'avoir un ambassadeur à Paris?

Le Québec ne s'est donné un ministère de l'éducation qu'en 1963. D'autres provinces ne l'avaient pas attendu. Nos

prédécesseurs au gouvernement fédéral ont créé dès 1935 Radio-Canada qui a répandu la langue française plus que trois cents ans d'éducation au Québec. L'Office national du film, qui est un organisme fédéral, a fait aussi beaucoup pour les cinéastes francophones. Le Conseil des arts, autre organisme fédéral, a fait autant pour le théâtre francophone, les études scientifiques et littéraires francophones, que tout autre ministère de la province de Québec.

Quand j'étais professeur de droit constitutionnel, je demandais à mes étudiants séparatistes: « Pourquoi êtes-



M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada.

vous séparatistes? Parce qu'il faut faire du Québec une province francophone? Eh bien, vous pouvez le faire ». Et, effectivement, ils l'ont fait. Il faut que le Québec soit unilingue français comme l'Ontario est unilingue anglais. Il faut qu'il soit massivement francophone, autrement notre présence à Ottawa n'aurait pas de sens. ■

1. Aux élections du 15 novembre 1976, le parti québécois a obtenu à l'assemblée nationale du Québec, avec 41,1 p. 100 des suffrages exprimés, près des deux tiers des sièges. Voir Canada d'aujourd'hui, avril 1977.



Sculpteurs en Italie

La deuxième exposition présentée au Jardin de sculptures du Centre culturel canadien de Paris (5 rue de Constantine) a groupé durant l'été six artistes canadiens qui travaillent en Italie, à Pietrasanta: Robin Bell, Daniel Couvreur, Esther Lapointe, Harry Noordhaek, Jim Ritchie, Esther Wertimer. Tous fréquentent les ateliers établis non loin



«Marilyn» de Jim Ritchie

des carrières de marbre de Carrare où les artisans font revivre les traditions. Marbres locaux, marbres venus de loin, bois précieux et métaux des fonderies s'allient ou se divisent sous les doigts des artistes. L'exposition du Centre culturel a montré une vingtaine d'œuvres faites de marbre, de bronze, de marbre et de cuir, d'aluminium.

Elections partielles

Six élections partielles ont eu lieu, le 24 mai dernier, en vue de pourvoir six sièges devenus vacants à la Chambre des communes du Canada (264 sièges). Cinq d'entre elles se sont déroulées dans

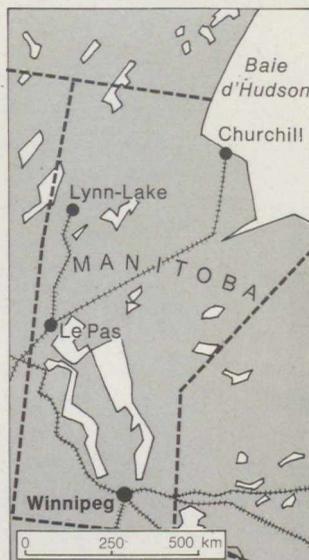
des circonscriptions fédérales du Québec, la sixième dans l'Île-du-Prince-Édouard, petite province du golfe du Saint-Laurent. Le nombre des sièges à pourvoir, la diversité des circonscriptions du point de vue socio-économique, la proximité des élections provinciales du 15 novembre 1976 au Québec qui ont porté le parti québécois au pouvoir, donnaient à ces élections la valeur d'un test de la popularité du parti libéral fédéral et de son leader, M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre depuis 1968. Les résultats ont constitué un net succès pour le parti libéral: il a conservé les quatre sièges qu'il détenait au Québec et enlevé au parti conservateur le siège à pourvoir dans l'Île-du-Prince-Édouard; le sixième siège est resté au Crédit social (droite populiste). Au Québec, le parti libéral a gagné près de trois points par rapport aux dernières élections générales (juillet 1974) et obtenu près de 61 p. 100 des voix. Le parti conservateur, avec 22 p. 100 des voix, a progressé de plus de 7 points au détriment du crédit social, qui a perdu plus de 45 p. 100 de ses voix et près de 9 p. 100 du corps électoral. Le Nouveau parti démocratique, social-démocrate, qui n'a jamais fait élire de député au Québec, a subi un certain tassement (7,4 p. 100 des suffrages).

Musique contemporaine

Sur le thème «Présentation de la musique canadienne contemporaine», deux festivals auront lieu le mois prochain à Paris et à Londres. Cinq ensembles y participeront: le Quintette à vent du Québec, l'orchestre de la Société de musique contemporaine du Québec, le quintette Canadian Brass, les Festival Singers of Canada et le Quatuor Orford. À Paris, les concerts seront donnés les 9, 10, 13, 15 et 16 novembre à la salle Gaveau. Le 17, un concert sera donné, au grand auditorium de la Maison de la radio, par le Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France. Celui-ci sera dirigé par les Canadiens Pierre Héту et, pour la première audition en Europe de l'une de ses œuvres, Gilles Tremblay. Les cinq formations interpréteront des œuvres de trente-deux compositeurs contemporains canadiens.

Recherches sur le Nord

Plusieurs universités canadiennes se sont groupées pour créer et animer le Centre de recherches nordiques récemment inauguré à Churchill, dans le nord du Manitoba. Les travaux du Centre porteront sur les divers problèmes du Nord: terres, climat, écologie, biologie, transports, techniques de survie, administration en régions lointaines, etc. Selon les chercheurs, la localisation du nouveau Centre



présente de nombreux avantages. La petite ville de Churchill est en effet située, sur la baie d'Hudson, aux confins du Grand-Nord et au point de contact du socle rocheux (bouclier canadien) et des basses terres de la baie. Elle est en outre reliée par chemin de fer aux villes des Prairies, étant le terminus de la voie ferrée la plus septentrionale du pays. Le port de Churchill est aussi, pendant les quatre mois de l'année où il est libre de glaces, touché par les cargos transatlantiques.

Aide au Sahel

Ottawa a accueilli en juin dernier la deuxième réunion ministérielle du Club des amis du Sahel, groupement de pays et d'organismes créé sous le patronage de l'Organisation de coopération et de développement économiques en vue de coordonner l'aide aux pays du Sahel. Le Club soutient les efforts du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel, comité créé par les Etats sahéliens eux-mêmes et

qui comprend en outre les principaux pays développés. Le Canada a engagé en 1974 un programme d'aide aux Etats sahéliens (Cap-Vert, Gambie, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) qui s'étendra sur cinq ans et réclamera un budget de 230 millions de dollars (environ 1 milliard de francs français). Ce programme porte sur le développement de la production agricole, le désenclavement, le développement des ressources minières et hydrauliques, la protection du couvert végétal.

La retraite de M. Smallwood

M. Joey Smallwood, soixante-seize ans, a renoncé en juin dernier à son siège de député à l'assemblée législative de Terre-Neuve et s'est retiré de la vie politique. Ancien premier ministre de la province, il restera dans l'histoire canadienne l'artisan de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Il se consacra à cette tâche dès 1946, alors que Terre-Neuve avait le statut de colonie britannique. Deux ans plus tard, il fit adopter par les Terre-neuviens, après deux référendums successifs, l'entrée du territoire dans la Confédération. Terre-Neuve devenait en 1949 la



M. Joey Smallwood

dixième province canadienne; M. Smallwood en fut premier ministre (libéral) pendant près de vingt-trois ans. En 1971, son parti fut battu par le parti conservateur, qui depuis détient le pouvoir. La province, qui comprend l'île de Terre-Neuve et la partie orientale du Labrador, compte aujourd'hui 560000 habitants. Son économie, assez peu touchée par l'industrialisation en raison de son éloignement et de l'étroitesse du marché, demeure fondée sur l'exploitation des ressources naturelles: produits de la pêche et du bois auxquels s'est ajoutée récemment l'électricité d'origine hydraulique.